



**SIXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE**  
**«UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»**

BELGRADE, SERBIE  
10-12 octobre 2007

---

**PARTENARIAT POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SECURITE:  
LES CONFLITS ET L'ENVIRONNEMENT**

document soumis par

l'Italie, l'Allemagne, la Belgique et la Hongrie, en collaboration avec le PNUE en  
tant que partenaire compétent du réseau ENVSEC

par l'intermédiaire du Groupe de travail préparatoire spécial  
composé de hauts fonctionnaires



NATIONS UNIES





**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/BELGRADE.CONF/2007/26  
24 juillet 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS, FRANÇAIS et  
RUSSE

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

Sixième Conférence Ministérielle  
«Un environnement pour l'Europe»  
Belgrade, 10-12 octobre 2007  
Point 6 (b) de l'ordre du jour provisoire

**PARTENARIATS**

**PARTENARIATS POUR LE SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES  
ENVIRONNEMENTALES**

**PARTENARIAT POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SECURITE:  
LES CONFLITS ET L'ENVIRONNEMENT<sup>1</sup>**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
I. Une problématique actuelle .....	1-3	2
II. Les notions clés .....	4-14	3
III. Les partenariats, une nécessité.....	15-17	5
IV. L'Initiative Environnement et sécurité (ENVSEC).....	18-22	6
V. De la prévention des conflits à l'action post-conflit.....	23-25	7
VI. L'expertise environnementale au lendemain des conflits .....	26-29	8
VII. Quelques réussites .....	30-31	9
VIII. Mesures proposées.....	32-33	11

---

<sup>1</sup> Le texte de ce document est identique à celui soumis par les auteurs.  
GE.07-23898

«Nous sommes préoccupés par le fait que la dégradation de l'environnement et l'exploitation abusive des ressources naturelles risquent d'être lourdes de conséquences économiques et sociales — accroissement de la pauvreté, augmentation des risques pour la santé et aggravation de l'insécurité et des tensions sociales, par exemple — et qu'elles peuvent entraîner une instabilité politique. Nous sommes aussi préoccupés par le fait que les conflits portant sur des ressources et des écosystèmes naturels partagés risquent de créer des tensions entre les États et d'avoir, directement ou indirectement, des conséquences néfastes sur d'autres régions. Les ressources naturelles partagées devraient au contraire servir de catalyseur pour la coopération aux niveaux régional et sous-régional. Nous affirmons que le processus d'un environnement pour l'Europe devrait, dans un cadre plus large, contribuer à renforcer la paix et la sécurité ainsi que la sûreté des populations, et que son déroulement devrait se poursuivre en coopération étroite avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous prenons note des graves conséquences des conflits armés sur l'environnement de la région et nous félicitons de la contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) aux évaluations de l'environnement après les conflits.»

*Paragraphe 14 de la Déclaration ministérielle adoptée par les Ministres de l'environnement de la région de la CEE/ONU à Kiev (Ukraine) en 2003.*

## I. UNE PROBLEMATIQUE ACTUELLE

1. Les questions touchant les conflits et l'environnement sont actuellement débattues dans plusieurs instances internationales de haut niveau :

- a) L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) tient son Forum économique et environnemental 2007, sous la présidence espagnole, avec pour thème «Principaux défis pour assurer la sécurité environnementale et le développement durable dans l'espace de l'OSCE : dégradation des terres, contamination des sols et gestion de l'eau »;
- b) Le 17 avril de cette année, le Conseil de sécurité des Nations Unies a discuté, sous la présidence du Royaume-Uni, des conséquences des changements climatiques en matière de sécurité, y compris leur impact sur des facteurs potentiels de conflit (comme l'accès à l'énergie, à l'eau, à la nourriture et à d'autres ressources rares, les mouvements de population et les conflits concernant les frontières); par ailleurs, la Belgique, qui se prépare à assumer la présidence du Conseil, envisage de préparer un autre débat au Conseil de sécurité sur les questions touchant les ressources naturelles et les conflits;
- c) La présidence allemande du Conseil de l'UE a lancé un débat européen sur la manière d'intégrer l'environnement, le développement et la prévention des conflits dans le contexte des activités récentes de la Commission européenne.

2. D'autres événements récents ont appelé l'attention de la communauté internationale sur ces questions :

- a) En décembre 2004, le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, institué par le Secrétaire général de l'ONU afin de définir

un rôle et une action renforcés des Nations Unies en matière de sécurité collective, a insisté sur la nécessité de «mettre au point des normes applicables à la gestion des ressources naturelles des pays sortant d'un conflit ou exposés à un risque de conflit»;

- b) Le 10 décembre 2004, le Prix Nobel de la Paix a été attribué à Oslo à une militante écologiste, Mme Wangari Maathai;
  - c) L'Institut Worldwatch, organisme réputé à l'échelle internationale, a publié en janvier 2005 un rapport qui a fait forte impression, intitulé L'État de la planète 2005 — redéfinir la sécurité mondiale, soulignant l'importance croissante des questions touchant l'environnement et les ressources naturelles en termes de risques pour la sécurité et de prévention des conflits.
3. En ce qui concerne le processus «Un environnement pour l'Europe» :
- a) Au cours des négociations menées pour préparer la conférence «Un environnement pour l'Europe» à Kiev (Ukraine) en mai 2003, il a été proposé d'intituler la réunion «Conférence sur l'environnement et la sécurité».
  - b) Lors de la cinquième conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», tenue à Kiev (Ukraine) du 21 au 23 mai 2003, les ministres de l'environnement de la région de la CEE/ONU sont tombés d'accord sur le paragraphe 14 de la Déclaration ministérielle (voir plus haut).
  - c) Décision a été prise de lancer une initiative sur un «Programme environnement, eau et sécurité» pour l'Asie centrale.

## II. LES NOTIONS CLES

4. **La sécurité humaine** signifie la coexistence pacifique des peuples et des nations, sans tensions ni conflits d'ordre politique, social ou économique, à l'abri de toute une série de risques : catastrophes, faim, maladies, guerres civiles ou internationales, terrorisme, expulsions, persécutions ou discrimination, privation financière et pauvreté, etc.

5. **La protection de l'environnement est un facteur essentiel de sécurité.** L'action concertée afin de résoudre les problèmes relatifs à l'environnement représente bien souvent la voie la plus simple vers une coopération plus durable, plus systématique et plus fondamentale. Lorsque des conflits éclatent, la coopération en matière d'environnement peut ouvrir la voie à des solutions de plus grande ampleur. Une gestion dynamique de l'environnement contribue aussi à réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, aux flambées de maladie, aux changements climatiques et aux pénuries alimentaires.

6. À l'inverse, la **dégradation de l'environnement** et l'**épuiement rapide des ressources** peuvent entraîner toute une gamme de risques pour la sécurité. Ainsi, les problèmes de santé ou les dommages aux biens dus à la pollution peuvent conduire à l'instabilité, tandis que la concurrence pour accéder à un nombre croissant de ressources rares s'exacerbe jour après jour ou presque. Comme l'indique le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

dans son quatrième rapport d'évaluation, consacré aux conséquences, à l'adaptation et à la vulnérabilité, les changements climatiques pèseront lourdement sur les conditions de vie, sur les écosystèmes et sur la disponibilité des ressources naturelles. Les problèmes connexes, touchant par exemple l'accès à l'eau douce, la production alimentaire, l'agriculture et la sylviculture, les inondations et les sécheresses, vont exacerber la vulnérabilité des sociétés et risquent de saper la stabilité sociale, notamment dans les communautés pauvres. En général, l'environnement ne représente pas la source unique ni la source principale d'un problème, mais il peut être un facteur assez important pour aggraver la situation. D'autre part, les conflits causeront aussi des problèmes écologiques : les dégâts matériels et la pollution causés par les explosifs, le déboisement, les incendies, la perturbation des infrastructures et des services de traitement des déchets, ainsi que la réinstallation de populations importantes fuyant les zones de conflit, sont quelques-uns des effets les plus répandus des conflits.

7. Un environnement qui se dégrade peut être source de conflits. Les catastrophes écologiques causées par l'homme — comme les pollutions dues à des pratiques d'exploitation minière peu sûres, ou les inondations causées par les pratiques de déboisement en amont — peuvent perturber gravement les relations entre États, surtout si rien n'est fait pour dédommager les victimes ou pour empêcher que ces situations se reproduisent. Les conflits locaux non résolus peuvent déborder des frontières nationales, et même créer des menaces planétaires, dont le terrorisme. On peut citer de nombreux exemples dans lesquels les ressources naturelles et le conflit semblent liés.

8. Lorsque des populations sont confrontées à un environnement gravement dégradé, nombreuses sont les personnes qui choisissent — ou qui sont forcées — de migrer. On dénombre actuellement, au bas mot, 25 millions de **réfugiés environnementaux**, contre 22 millions de réfugiés au sens traditionnel du terme. Ce chiffre pourrait doubler d'ici à 2010, car un nombre croissant de personnes plongées dans la pauvreté font subir à leur environnement déjà dégradé une pression toujours plus forte. Chacun sait que les questions de migration sont à l'origine d'une part toujours plus grande des tensions internes et internationales du monde actuel.

9. L'**accès à l'eau** est un autre exemple : près de 47% des terres émergées de la planète (à l'exclusion de l'Antarctique) se trouvent dans des bassins hydrographiques internationaux partagés par au moins deux États. On dénombre 44 pays dont 80% du territoire au moins est situé dans des bassins internationaux. Le nombre de cours d'eau et de bassins lacustres partagés par deux pays ou davantage dépasse 300. Sur le seul continent africain, on compte 54 bassins versants, qui couvrent environ 50% de la surface totale des terres du continent.

10. Or, **les ressources en eau douce** sont limitées. On estime que 550 millions de personnes vivent aujourd'hui dans des pays touchés par une pénurie d'eau, et ce nombre devrait passer à un milliard d'ici à 2010. Le manque d'eau va tout particulièrement faire sentir ses effets sur les pratiques agricoles, et par conséquent sur la production alimentaire et l'offre de nourriture. Avec la croissance de la demande, et en l'absence de consensus clair sur la meilleure manière d'utiliser les ressources hydriques communes pour le bien de tous, la concurrence croissante pour l'accès à l'eau risque fort de provoquer des différends. On a recensé, au cours des 50 dernières années, plus de 450 situations de conflit liées à l'eau.

11. Le rythme auquel les **terres arables** disparaissent connaît une accélération spectaculaire. Il n'en reste guère aujourd'hui que quelque 1,5 milliard d'hectares, sur les 3,5 milliards originels.

La perte de productivité potentielle due à l'érosion des sols dans le monde entier équivaut à quelque 20 millions de tonnes de céréales par an, ou encore 1% de la production mondiale.

12. Le nombre croissant de personnes victimes de la **désertification** — estimé à 1 milliard — n'attendent pas simplement d'être touchées par la baguette magique du développement. Elles «perdent du terrain» au sens littéral du terme, car leurs terres souffrent chaque jour davantage des conséquences de ce mal. Le phénomène a fortement contribué à l'accroissement du nombre de réfugiés environnementaux cité plus haut, ainsi qu'aux tensions pesant sur la propriété et l'exploitation des terres arables.

13. Même si les facteurs de conflit immédiats vont sans doute demeurer les luttes de pouvoir à l'échelle nationale et régionale, les tensions ethniques, religieuses et nationales, et les graves inégalités économiques, sociales ou politiques, chacun comprend aujourd'hui que les impacts cumulés des **changements climatiques** pourraient exacerber ces causes de conflit, et en particulier accroître les risques pour les États déjà exposés aux risques de conflit.

14. Il apparaît clairement que la dégradation de l'environnement — qu'il s'agisse d'un processus brutal ou à plus long terme — et les conflits sont souvent liés par une chaîne de cause à effet. La coopération en matière d'environnement et les mesures écologiques peuvent contribuer à agir à la fois sur les causes et sur les conséquences des conflits, en particulier en appliquant des mesures à l'ensemble d'un bassin hydrographique pour ce qui est de l'eau dans un contexte transfrontalier ou régional, mais aussi pour la conservation de la nature, par exemple en fondant des «parcs de la paix», ou encore en matière de prévention des catastrophes ou de développement durable dans les zones de montagne. Tout ceci peut aussi contribuer à la paix et au rétablissement de la confiance dans des régions de tensions.

### III. LES PARTENARIATS, UNE NECESSITE

15. L'état et les modes de gestion de la nature et des ressources naturelles ont aussi des conséquences sur les conditions socio-économiques, lesquelles à leur tour sont souvent une cause de dégradation de l'environnement. À Rio de Janeiro, en 1992, la communauté mondiale a reconnu que pour réduire, inverser et prévenir la dégradation de l'environnement, il est indispensable de s'attaquer aux forces économiques et sociales qui en sont la cause. Dix ans plus tard, à Johannesburg, les dirigeants du monde ont affirmé que «la paix, la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales (...) sont essentiels pour réaliser le développement durable». Les conférences de Rio comme de Johannesburg ont souligné qu'une bonne gestion de l'environnement était une condition pour assurer la durabilité des moyens de subsistance.

16. La situation de l'environnement est liée au développement socio-économique et, par conséquent, à la paix et à la stabilité : telle est la réalité politique de notre époque. Il existe un lien pour ainsi dire naturel entre la prévention des conflits, la protection de l'environnement et le développement économique et social, qui sont tous essentiels pour créer des moyens de subsistance durables. Ignorer, négliger ou nier les conditions socio-économiques et les relations entre États dans la lutte contre les risques environnementaux transfrontaliers est une méthode à courte vue, qui ne contribuera pas à améliorer l'environnement ni à préserver la paix et la stabilité à plus long terme. Ignorer, négliger ou nier les impératifs écologiques dans la quête du développement socio-économique et de la paix et de la sécurité présente le risque que ce

développement et cette paix ne soient pas durables. Il est donc logique de tabler sur la sagesse collective et sur les capacités de collaboration des autorités politiques, sur la gestion des relations entre États, sur les acteurs du développement socio-économique et sur les milieux écologiques, afin de créer des partenariats pour résoudre les problèmes de l'environnement qui découlent de conflits ou qui sont susceptibles d'en déclencher.

17. La nécessité de mettre en commun les capacités, d'harmoniser et de rationaliser les méthodes et d'œuvrer ensemble, dans un esprit de partenariat et de participation, pour renforcer les capacités des pays est parfaitement conforme à l'esprit et aux engagements de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, adoptée lors du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, en février-mars 2005.

#### **IV. L'INITIATIVE ENVIRONNEMENT ET SECURITE (ENVSEC)**

18. Créer un forum efficace pour trouver des solutions durables aux problèmes d'environnement et de sécurité : telle était et demeure la raison d'être de l'Initiative Environnement et sécurité (ENVSEC), un groupement qui réunit l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le PNUE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et qui s'est élargi depuis sa création pour accueillir l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en tant que partenaire associé, ainsi que la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) et le Centre régional pour l'environnement (CRE) de l'Europe central et orientale. Ensemble, ces organisations, avec leur composition, leurs mandats et leurs compétences respectifs, s'efforcent de répondre à un nombre croissant de demandes d'assistance pour résoudre des problèmes environnementaux qui présentent des menaces pour la sécurité, porteuses de risques d'escalade.

19. Lancée en mai 2003, à l'occasion de la conférence «Un environnement pour l'Europe» à Kiev et du Forum économique de l'OSCE à Prague, l'Initiative a commencé à opérer en Asie centrale et en Europe du Sud-Est. La première phase, relativement simple, a abouti à des résultats frappants. Les citoyens directement concernés voyaient dans les problèmes écologiques des risques pour la sécurité, les responsables politiques ont exprimé leurs préoccupations, et l'Initiative a apporté son concours en mettant clairement en évidence les risques, ancrés dans les réalités sociales et économiques actuelles. En Asie centrale, c'est le manque d'eau ainsi que les problèmes liés aux déchets dangereux qui arrivent en tête des préoccupations, tandis qu'en Europe du Sud-Est, on s'inquiète beaucoup des effets néfastes des pratiques minières et de la perte de diversité biologique. Les sites particulièrement touchés et les impacts réels de ces problèmes sur l'environnement ont été recensés, cartographiés et ont fait l'objet d'une publication, et des programmes ont été conçus pour pallier ces problèmes; ils sont aujourd'hui en cours de réalisation.

20. L'Asie centrale et l'Europe du Sud-Est ont été suivies par la région du Caucase et par l'Europe orientale (Moldova, Bélarus et Ukraine). Dans chacun de ces cas, la démarche est restée la même, aboutissant à une évaluation globale des «points chauds», à un certain nombre d'évaluations approfondies des problèmes environnementaux et de leur contexte politique et socio-économique, et à un ensemble d'activités destinées à encourager la coopération et à appliquer des solutions durables aux problèmes identifiés. Le programme pour la région du Caucase a été lancé lors de la Conférence de Tbilissi des ministres de l'environnement des pays

d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et leurs partenaires, le 22 octobre 2004; le programme pour l'Europe orientale a été lancé lors du Forum économique de l'OSCE à Vienne le 22 janvier 2007.

21. L'Initiative ENVSEC est guidée par un Conseil de gestion composé de représentants des organisations partenaires. Un Conseil consultatif, qui regroupe des donateurs, des pays bénéficiaires et d'autres partenaires, formule des avis sur les aspects scientifiques et les grandes orientations. Les activités sont coordonnées par un secrétariat dont le personnel est fourni par les organisations partenaires. Sur le plan national, ENVSEC collabore avec des correspondants nationaux au sein des ministères de l'environnement et des affaires étrangères, qui favorisent l'approbation et la participation des gouvernements nationaux. Dans l'ensemble du processus, une attention particulière est vouée au rôle des organisations de la société civile, qui sont des éléments moteurs essentiels pour garantir l'une des conditions préalables indispensables au succès : une large mobilisation et une demande de changement émanant de la base, qui pousse à une action concrète et qui exige des dirigeants qu'ils tiennent leurs promesses.

22. La force de l'Initiative réside dans le fait qu'elle est une entreprise conjointe d'organisations complémentaires, et qu'elle peut bénéficier de la présence sur le terrain de l'OSCE, du PNUD et du CRE. De ce fait, tant la définition des orientations que les opérations sont complémentaires et efficaces par rapport à leur coût, tout en permettant de maintenir au minimum les frais généraux. En ce qui concerne les clients et les donateurs, l'Initiative peut compter sur une large base d'intérêt et de soutien, y compris au sein des ministères de l'environnement, du développement et des affaires étrangères. Étant donné le réseau d'alliances étendu que chacun des partenaires apporte dans cet exercice, ENVSEC et ses activités relie, renforcent et intègrent presque toutes les activités connexes dans les pays concernés. C'est ainsi que l'Initiative est devenue un catalyseur important pour le développement durable dans la région.

## **V. DE LA PREVENTION DES CONFLITS A L'ACTION POST-CONFLIT**

23. Les situations d'après-conflit offrent des occasions et des incitations particulières pour aborder et résoudre les problèmes écologiques causés par ces conflits et qui représentent une menace pour la paix et la stabilité à long terme. Bien que les activités au lendemain des conflits mettent l'accent sur la réparation des dommages infligés à l'environnement, tandis que les activités axées sur l'environnement et la sécurité se concentrent plutôt sur des interventions environnementales pouvant contribuer à prévenir de nouveaux conflits, dans les deux cas la manière de cartographier et de traiter les problèmes d'environnement repose sur la même méthodologie et sur la même démarche fondamentales : identifier et évaluer les risques pesant sur l'environnement dans les sites les plus touchés grâce à des études sur dossier, suivies par des missions sur place, aboutissant à des analyses approfondies et à des propositions ou des portefeuilles pour le travail de nettoyage. Les activités environnementales post-conflit se déroulant une fois le différend réglé, elles sont clairement axées sur les aspects techniques et les exigences en matière de nettoyage, alors que le portefeuille environnement et sécurité exige nécessairement de porter une attention égale au développement socio-économique et au dialogue politique, en tant que moyens de prévention des conflits.

24. Lorsqu'il s'agit de chercher des solutions aux problèmes environnementaux dus aux conflits, les partenaires sont avant tout des techniciens compétents en matière de réhabilitation de l'environnement, alors que les instruments destinés à traiter des risques pesant sur l'environnement et la sécurité peuvent aller d'échanges en matière de politique de l'environnement au renforcement des institutions, aux mesures législatives, au transfert de technologies et à l'information du public ainsi qu'à la vulgarisation. Il n'en demeure pas moins nécessaire d'inclure une composante de prévention des conflits dans les activités de nettoyage de l'environnement, en particulier si ces activités accroissent le risque de pollution future et d'épuisement des ressources.

25. Les mesures destinées à pallier les problèmes écologiques qui entraînent des risques de conflit répondent aux mêmes objectifs que les activités de nettoyage de l'environnement dans un contexte d'après-conflit : dans les deux cas, il s'agit de résoudre les problèmes écologiques liés au conflit, afin d'assurer une coopération internationale pour le développement qui soit durable et respectueuse de l'environnement à long terme.

## **VI. L'EXPERTISE ENVIRONNEMENTALE AU LENDEMAIN DES CONFLITS**

26. Tout comme en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix, le processus de réhabilitation après un conflit représente une chance à saisir pour jeter les bases d'une bonne gestion de l'environnement et d'une utilisation durable des ressources naturelles. En revanche, si les besoins en matière d'environnement ne sont pas intégrés d'emblée, cette occasion est souvent perdue, car les décisions et les politiques adoptées en premier lieu définissent une trajectoire qui ne peut plus être infléchie. À cet égard, les expertises environnementales réalisées après un conflit jouent donc un rôle clé pour identifier et faire connaître rapidement les besoins environnementaux essentiels et pour influencer sur les activités de maintien de la paix.

27. Mettant à profit ses relations avec le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies, le PNUE a créé une Unité d'évaluation post-conflit qui a réalisé, avec le concours d'experts internationaux et locaux, une évaluation de l'impact sur l'environnement du conflit au Kosovo<sup>2</sup> en 1999 et recommandé des priorités en matière de nettoyage. Il est apparu que le conflit n'avait pas provoqué de catastrophe écologique, mais quatre «points chauds» ont néanmoins été identifiés : la contamination de l'environnement par des produits chimiques y représentait une menace pour la santé humaine. Sur la base de ces évaluations, des activités de nettoyage ont été entreprises sur ces sites afin de réduire les risques sanitaires et d'empêcher que la contamination se poursuive.

28. Au cours des années suivantes, le PNUE a réalisé des expertises environnementales dans 12 pays touchés par des conflits. Au fur et à mesure, la méthodologie appliquée pour l'évaluation s'est perfectionnée, pour considérer non seulement la manière dont le conflit avait créé des risques pour l'environnement, mais encore les effets sur les moyens de subsistance et sur les écosystèmes. Ces expertises ont aussi pour objet d'analyser le rôle des ressources naturelles dans le déclenchement ou l'aggravation du conflit, et leur contribution à l'économie du conflit. Elles étudient également les pressions et les incidences potentielles sur l'environnement que pourraient créer les opérations de secours humanitaires ou la phase de relèvement et de reconstruction. L'un

---

<sup>2</sup> Le territoire administré par l'ONU conformément à la résolution 1244 du Conseil de sécurité..

des éléments importants, dans ce processus, n'est autre que les capacités institutionnelles des acteurs clés — du gouvernement, du secteur privé et de la société civile — pour faire face aux risques identifiés.

29. Les expertises réalisées au lendemain des conflits sont conduites rapidement et de façon stratégique. Elles sont conçues pour être achevées dans les quelques mois qui suivent la signature de l'accord de paix, afin de pouvoir peser sur le programme politique et contribuer à identifier les priorités. Elles cherchent à recenser les problèmes écologiques cruciaux qui risquent de compromettre le développement durable — et de menacer, si rien n'est fait pour y remédier, la paix et la stabilité nouvellement acquises —, tout en recommandant des activités à entreprendre de manière urgente et des acteurs chargés de les réaliser. Le résultat de l'expertise est utilisé par l'équipe des Nations Unies présente dans le pays, ainsi que par les interlocuteurs au sein du gouvernement national et des organisations de la société civile, pour concevoir des programmes durables de relèvement et de reconstruction, pour repartir sur de meilleures bases et pour veiller à écarter toute nouvelle source de risques pour l'environnement.

## VII. QUELQUES REUSSITES

30. Les activités menées dans le cadre de l'Initiative ENVSEC montrent que l'environnement peut servir de passerelle à la coopération transfrontière. Des évaluations conjointes ainsi que des échanges d'informations ont permis d'identifier des intérêts communs, de renforcer la compréhension mutuelle et de jeter les bases d'accords en matière de gestion de l'environnement dans un cadre transfrontalier. Au nombre des réussites :

- a) Grâce à des évaluations et des recherches approfondies sur les effets transfrontières des déchets industriels et des déchets toxiques, l'Initiative ENVSEC a formulé des recommandations pratiques et stratégiques sur la manière de prévoir et de limiter les conséquences pour des sites précis (processus «Mining for Closure» en Europe du Sud-Est). Dix-huit sites industriels (y compris des mines d'uranium) et décharges de déchets toxiques ont été étudiés, dans les Balkans et dans la vallée de Ferghana en Asie centrale; ces activités vont être élargies au Caucase et à l'Europe orientale. En appelant l'attention sur des problèmes concrets et en recherchant des solutions, ENVSEC devient dans bien des cas une passerelle permettant d'appliquer des mesures de réhabilitation des sites particulièrement touchés. L'Initiative joue ainsi un rôle dans le confinement et la destruction de stocks restants de carburant pour fusée en Arménie et en Ukraine, et de pesticides périmés en Moldova, au Bélarus et au Tadjikistan.
- b) ENVSEC encourage les échanges d'informations, les accords et la coopération concrète concernant les ressources hydriques partagées. Dans des cas précis, ceci a contribué à renforcer la compréhension, la coopération et le développement à long terme. À titre d'exemple, on peut citer la coopération en matière d'environnement et d'agriculture sur le lac Prespa; l'accord de gestion du bassin hydrographique et l'amélioration des échanges d'informations dans le bassin du Dniestr, le suivi coopératif dans les bassins de la Prout, de la Kura Araks/ Aras, et en Asie centrale. Dans les Balkans, ENVSEC a cherché à favoriser des arrangements et à trouver des sites pour créer des «parcs de la paix» transfrontaliers, tandis que dans le «grand

Caucase», l'Initiative a aidé à rouvrir un débat sur une convention de protection de l'environnement à l'échelle de la région tout entière.

- c) Dans les zones de «conflits gelés» dans le Caucase et en Moldovie, ENVSEC a encouragé une large coopération dans le domaine de l'environnement, tentant par là d'ajouter une dimension plus «flexible» au processus ardu de règlement politique. En 2006, l'Initiative "Environnement et Sécurité" a apporté une contribution substantielle à la mission d'évaluation environnementale conduite par l'OSCE dans les territoires affectés par les feux de prairie de la région et autour du Haut-Karabagh dans le Sud du Caucase. Ainsi, lors de cette mission, les experts locaux et internationaux dans le domaine des incendies de prairie ont pu évaluer l'impact à court et à moyen terme des feux, émettant des recommandations pour neutraliser leurs conséquences sur l'environnement tant au Haut-Karabagh que dans les régions environnantes. Le fait de réunir les autorités locales responsables de l'environnement dans la vallée de Ferghana, zone de tensions, et de conseiller les communautés locales en matière de mesures de préparation à des catastrophes naturelles telles qu'inondations ou glissements de terrain permet non seulement de renforcer la compréhension mutuelle, mais aussi de réduire des risques écologiques majeurs pesant sur la sécurité des populations.
- d) Enfin, ENVSEC a contribué à renforcer les institutions et les politiques d'environnement et de sécurité dans des zones vulnérables. Ainsi, dans la vallée de Ferghana, l'Initiative a apporté son concours à la création de «centres Aarhus», et aidé les autorités locales à mieux informer la population sur la situation de l'environnement. Ailleurs, elle a systématiquement incité les médias du Caucase et d'Asie centrale à évoquer l'environnement et la sécurité, encouragé la participation de la population aux processus de décision sur des questions connexes, et contribué à mettre en œuvre les politiques existantes (comme les conventions régionales sur l'environnement) ou à en concevoir de nouvelles (comme la nouvelle stratégie de sécurité de l'environnement en Moldova).

31. Depuis 1999, les activités post-conflit du PNUE ont permis un certain nombre d'avancées notables. Par exemple :

- a) Douze opérations importantes d'expertise de l'environnement après un conflit ont été réalisées en coordination avec les instances d'aide humanitaire et de développement des Nations Unies (Afghanistan, Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, la Bande de Gaza, Iraq, Kosovo<sup>3</sup>, Liban, Libéria, Serbie/Monténégro, Soudan et Territoires palestiniens occupés). Les expertises ont permis de formuler des activités de réhabilitation de l'environnement et d'intégrer les besoins environnementaux dans des programmes de reconstruction et de consolidation de la paix après les conflits.
- b) Des activités ont été lancées pour nettoyer des sites particulièrement dégradés dans deux pays touchés par des conflits (Iraq et Serbie).

---

<sup>3</sup> Le territoire administré par l'ONU conformément à la résolution 1244 du Conseil de sécurité.

- c) Un appui a été fourni à la coopération régionale et à la consolidation de la paix par la diplomatie environnementale dans trois zones touchées par des conflits (Afghanistan/Iran, Iran/Iraq et Nord/Sud-Soudan).

### VIII. MESURES PROPOSEES

32. En cette ère de mondialisation, les processus de réforme des Nations Unies qui sont en cours ainsi que la création de la Commission de consolidation de la paix offrent une occasion précieuse pour intégrer les mesures de protection de l'environnement dans les programmes de développement et de consolidation de la paix, et réciproquement. Les activités prévues en matière d'environnement et de sécurité offrent l'occasion de renforcer et de mener à bien les politiques mondiales et régionales de l'environnement dans les domaines des changements climatiques, de l'utilisation durable des ressources naturelles ou de la gestion de l'eau et du paysage dans un cadre transfrontalier. Protéger la santé humaine, fournir des moyens de subsistance durables et préserver des services écologiques devraient être des piliers essentiels de tout programme de prévention des conflits et de reconstruction après un conflit, et ce non seulement pour répondre aux besoins de la population, mais aussi pour garantir une paix et une stabilité durables.

33. Les ministres réunis à l'occasion de la sixième Conférence «Un environnement pour l'Europe» à Belgrade en octobre 2007, réaffirmant les liens qui existent entre la dégradation de l'environnement, l'épuisement des ressources et l'instabilité politique, souhaitent peut-être :

- a) Souligner que les dégâts infligés à l'environnement à court terme, tout comme les modifications de l'environnement à plus long terme, exercent des effets sur la paix et la stabilité entre les nations et à l'intérieur des pays, et par conséquent exigent que les instances et les organisations compétentes leur accordent l'attention requise;
- b) Reconnaître la nécessité que les gouvernements intègrent pleinement les questions relatives à l'environnement dans leurs politiques des affaires étrangères et de sécurité;
- c) Saluer l'intérêt et l'attention croissants portés à la gestion de l'environnement en tant qu'outil de prévention et de règlement des conflits, et en tant qu'élément essentiel et fondamental du relèvement après les conflits;
- d) Encourager les partenaires de l'Initiative Environnement et sécurité à continuer à concevoir et mettre en œuvre des réponses collectives aux demandes d'assistance dans le domaine de l'environnement et de la sécurité;
- e) Encourager le PNUE et l'OCHA à continuer à apporter une assistance environnementale après les conflits, en fonction des besoins;
- f) Réaffirmer leur intention d'apporter un large soutien gouvernemental et une participation des pouvoirs publics aux activités de protection et de restauration de l'environnement dans le cadre de la prévention des conflits ou du relèvement après les conflits.

\*\*\*\*\*